

DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE DE MANDUEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 01 octobre 2024 - Délibération n°24-077**

Objet : Rapport 2023 des représentants de l'assemblée spéciale des collectivités territoriales au conseil d'administration de BRL

Le premier octobre deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-cinq septembre précédent, s'est réuni en salle des Garrigues, rez-de-chaussée, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRANAT, Maire.

PRÉSENTS : J-J. GRANAT, M. PLA, I. ALCANIZ-LOPEZ, N. CANONGE, W. ALCANIZ, N. ANDREO, J-P. ROUX, M. MESSINES, M. MONNIER, M. EL AIMER, A. MATEU, P. PLONGET, F. LOPEZ, C. PELEGRIN, C. BOUILLET, P. MAGALHAES ALVES, F. BOUCHE, D-A. ROUX, D. GUIOT, S. DIELLA, T. SABATIER, H. JONQUIERE.

ONT DONNE PROCURATION :

L. HEBRARD donne procuration à J-J. GRANAT, E. SIFUENTES donne procuration à N. CANONGE, H. NEVEU donne procuration à I. ALCANIZ-LOPEZ,

ABSENTS : X. PECHAIRAL, B. MALLET, H. NICOLAS, D. MARTY.

SECRETAIRE DE SEANCE : I. ALCANIZ-LOPEZ

* * *

Rapporteur : Wilfrid ALCANIZ, 5^{ème} Adjoint

La commune de Manduel est membre de l'assemblée spéciale des collectivités territoriales de BRL.

Conformément à l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit se prononcer, après un débat, sur le rapport écrit de l'exercice 2023 des représentants de l'assemblée spéciale des collectivités territoriales au conseil d'administration de BRL.

Vu l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport l'exercice 2023 des représentants de l'assemblée spéciale des collectivités territoriales au conseil d'administration de BRL ;

Vu le courrier de BRL du 03 juillet 2024 ;

Considérant que le maire de la commune doit présenter au conseil municipal le rapport 2023 des représentants de l'assemblée spéciale des collectivités territoriales au conseil d'administration de BRL ;

Où l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré et avoir voté à l'unanimité ;

ARTICLE 1. Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport de l'exercice 2023 des représentants de l'assemblée spéciale des collectivités territoriales au conseil d'administration de BRL.

Convocation : 25 septembre 2024

Affichage ordre du jour : 25 septembre 2024

Présents : 22

Suffrages exprimés : 25

Absents : 7

Publiée le :

07 OCT. 2024



Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Jean-Jacques GRANAT

La secrétaire de séance,
Isabel ALCANIZ-LOPEZ